L'ÉDITO DE JÉRÔME MARCHON

Pourquoi interdire au lieu d'éduquer, écouter et discuter?

A Paris, sous couvert de «démocratie directe et participative», la Maire Hidalgo y est allée d'un nouvel oukaze opportuniste sur fond de vindicte populaire. Près de 1,4 million d'électeurs inscrits étaient invités, le 2 avril dernier, à se prononcer pour ou contre les trottinettes en libre service dans la Ville Lumière. Un peu plus de 103 000 votants se sont rendus aux urnes, soit 7,4% de participation, et se sont prononcés à 89,03% «contre les trottinettes en libre service». Donc, à compter du 1er septembre prochain, Paris interdira purement et simplement ce moyen de transport. Ouste!

Bien qu'on ne remette jamais en cause un verdict des urnes, on peut que s'étonner de ce résultat à la représentativité relative. Il reflète en réalité le ras-le-bol d'une frange somme toute réduite de la population parisienne devant les incivilités commises par les conducteurs de ces deux-roues, slalomant allègrement entre les piétons, faisant fi du Code de la route et de tout respect d'autrui, abandonnant n'importe où leur engin une fois utilisé, quand il n'est pas simplement jeté dans la Seine. En 2022, 408 accidents ont été dénombrés à Paris avec à la clef trois morts et 459 blessés. Chez nous, l'OFROU dévoilait en mars ses statistiques 2022: 114 blessés graves et trois morts. Dans 88% des cas, la responsabilité de l'accident incombe au conducteur de trottinette, qui plus est aviné dans près d'un tiers des occurrences.

Bien sûr, ces trottinettes en libre service sont un fléau. Dans ces colonnes (voir Contact! de décembre 2021 - «Seuls les chats ont neuf vies...»), je m'étais déjà insurgé contre l'impunité dont faisaient preuve certains de leurs usagers. Mais une interdiction pure et simple de ces moyens de locomotion dits alternatifs est une décision regrettable; ils ont un rôle à jouer dans la mobilité de demain et les statistiques de leur usage démontrent leur popularité auprès des 25-45 ans.

Où donc sont passées les campagnes de sensibilisation, voire d'éducation, qui sont pourtant un outil utilisé à tire-larigot pour des sujets à l'importance plus ténue? Et si malgré cela, la pédagogie ne fonctionne pas, il reste la répression. La régulation mise en place depuis le 1er janvier autour de l'usage des drones, qu'ils soient de loisir ou professionnel, est l'exemple parfait qu'avec un minimum de bon sens, d'écoute de chacun et la prise en compte des avis de vrais experts, il est possible d'arriver à une solution satisfaisante.

«La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres»: cet adage vise le bien de notre société au travers du compromis. Il n'érige pas l'interdiction en vertu cardinale et n'est pas synonyme de bataille d'une certaine forme de bien contre le mal absolu qu'est, aux yeux de certains, la mobilité individuelle. Cette période d'entre-deux tours électoraux en terres genevoises est l'occasion de réfléchir sur l'avenir que l'on souhaite pour la mobilité à Genève. Les problèmes sont nombreux, les inquiétudes aussi. Les solutions et compromis pour le bien de tous existent, comme Thierry Bolle, président de l'UPSA Genève, s'en fait l'écho en page X. Mais elles nécessitent de faire confiance aux candidats guidés par le bon sens et non ceux qui n'ont que leur idéologie, aux relents de plus en plus totalitaristes, aujourd'hui à la bouche et demain dans leurs actes. ■

TOP – Comparateur de pneus du TCS

Dans notre dernier numéro, nous dévoilions les résultats du dernier test de pneus du TCS. L'association vient de lancer le premier comparateur de pneus en ligne, qui permet de se forger un avis, par un autre biais que celui de votre revendeur habituel, sur 17 000 références de 40 marques, aussi bien pour les profils été, hiver que toutes saisons. Tous les détails sur: pneus.tcs.ch

FLOP – Tesla: souriez, vous êtes – en permanence – visionnés!

Des anciens employés de Tesla affirment que les images filmées en permanence (en roulant comme à l'arrêt contact coupé) par les voitures de la marque sont parfois visionnées en interne et seraient relayées dans des blagues entre collègues. Des compétitions seraient même organisées pour dénicher la vidéo la plus drôle ou inattendue.

Les chiffres du mois

4

En pour-cent, le taux d'imposition à l'importation auquel seront soumis les véhicules électriques dès le 1er janvier 2024. Le Conseil fédéral a décidé de mettre fin à cette exonération – les véhicules thermiques y sont soumis depuis longtemps – dans le cadre du programme d'assainissement des finances de la Confédération. Le produit de l'impôt sera affecté au fonds routier FORTA.

+ 15,9

En pour-cent, la hausse des nouvelles immatriculations en Suisse et au Liechtenstein pour le mois de mars 2023, comparativement au même mois l'an dernier. La hausse sur 2023 atteint pour l'heure 8% et 54% des véhicules neufs immatriculés sont électrifiés (micro-, full-hybrides, hybrides rechargeables et électriques).

13 500

En euros, le montant maximal du bonus que toucheront les 5000 employés de Ferrari au titre de l'exercice 2022, qui termine sur 13 221 voitures livrées, un chiffre d'affaires de 5,1 milliards d'euros et 939 millions d'euros de bénéfice.

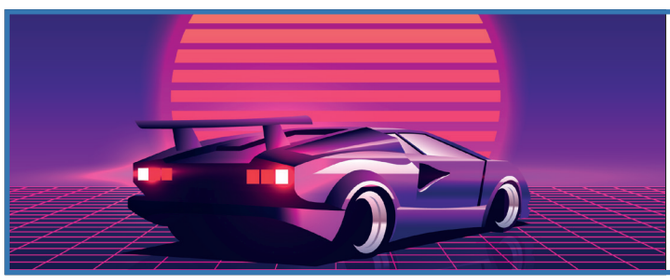

Retrouvez tous les articles parus dans CONTACT! sur jim.media